

CONCOURS EXTERNE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2024

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale.

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : ANIMATION

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 38 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes attaché territorial au sein de la Direction jeunesse de la commune d'Admiville (49 000 habitants) qui comporte un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et une proportion importante de jeunes de 12 à 25 ans aux profils et besoins très divers.

L'équipe municipale souhaite repenser la politique jeunesse pour apporter des réponses adaptées aux situations diverses dans tous les aspects de la vie, et rendre toutes les jeunes actrices de la cité.

Dans cette perspective, la Directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les enjeux actuels d'une politique jeunesse visant à répondre à la diversité de ces publics.

Liste des documents :

- Document 1 :** « JeunesseS : Pouvoir de dire, pouvoir d'agir » (extraits) - *CESER Pays de la Loire* - Septembre 2022 - 9 pages
- Document 2 :** « Projet Educatif De Territoire 2024-2026 » (extrait) - *Ville de Belleville-en-Beaujolais* - 14 mai 2024 - 2 pages
- Document 3 :** « Jeunes & engagé.e.s » (extrait) - *Forum Français de la Jeunesse* - Décembre 2020 - 2 pages
- Document 4 :** « Pourquoi la Boussole des jeunes ? » - *boussoles.gouv.fr* - Consulté le 16 septembre 2024 - 1 page
- Document 5 :** « Les Cités éducatives - Un label d'excellence » - *citeseducatives.fr* - Consulté le 16 septembre 2024 - 2 pages
- Document 6 :** « L'orientation après la 3^{ème} : le guide » (extraits) - *Cité éducative Saint Nazaire* - Consulté le 2 octobre 2024 - 2 pages
- Document 7 :** « Émeutes de juin 2023 : comprendre, évaluer, réagir. Rapport d'information » (extraits) - François-Noël Buffet - *Sénat* - 9 avril 2024 - 2 pages
- Document 8 :** « Politiques jeunesse et engagement des jeunes : les actions des intercommunalités » (extraits) - *Intercommunalités de France et ANACEJ* - Mars 2024 - 3 pages
- Document 9 :** « Convention Territoriale Globale 2023-2027 » (extrait) - *CAF et Ville de Mantes-la-Jolie* - 11 décembre 2023 - 2 pages
- Document 10 :** « Circulaire relative à l'élaboration du contrat de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains » (extrait) - *Secrétariat d'Etat chargée de la ville* - 31 août 2023 - 5 pages

Document 11 : « Population par sexe et groupe d'âges » - INSEE - 16 janvier 2024 - 1 page

Document 12 : « Enquête sur le service civique dans les services publics : état des lieux et bonnes pratiques » (extrait) - Unis-Cité - 2022 - 4 pages

Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées. Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.